

Le myriophylle à épi: une plante aquatique qui menace l'avenir de nos lacs et rivières



ROSIE ARSENAULT
redaction@lecourant.ca

ROSIE ARSENAULT



Dans la MRC d'Antoine-Labelle, huit lacs sont touchés par le myriophylle à épi (photo: gracieuseté – Richard Carignan).

Véritable nuisance pour nos plans d'eau, la prolifération du myriophylle à épi prend de l'ampleur au Québec. Dans les Laurentides, ce sont environ une quarantaine de lacs et de cours d'eau qui seraient atteints, dont approximativement huit dans la MRC d'Antoine-Labelle.

Dans le cadre du Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, le gouvernement du Québec s'est engagé à réserver une somme d'argent importante à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes dans le but de poursuivre ses efforts pour la protection des écosystèmes et de la biodiversité. En effet, le 18 juillet dernier, deux jours après une réunion de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et des représentants d'une vingtaine d'organisations concernées par la problématique de la propagation et de la prolifération du myriophylle à épi, le ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDLCC) annonçait une somme de 8 M\$ consacrée à ce dossier.

Les participants à cette réunion qui souhaitaient que le gouvernement du Québec accorde les fonds nécessaires à la création d'un programme national comprenant plusieurs volets saluaient l'annonce de cette subvention.

Sur ce 8 M\$, 6,25 M\$ sur cinq ans seront attribués à la Fondation de la faune du Québec de sorte que celle-ci puisse mettre sur pied et assumer la gestion du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

QU'EST-CE QUE LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS?

Appelée «plante zombie», cette plante aquatique exotique envahissante est présente dans nos plans d'eau depuis 1927, mais se propage de plus en plus dû à l'augmentation accrue de l'activité humaine. Comme il ne suffit que d'un fragment de celle-ci pour contaminer tout un lac, les embarcations nautiques, les équipements de plongée, les lignes à pêche et tout autre surface ayant été en contact avec un plan d'eau abritant la plante sont des vecteurs de prolifération s'ils sont introduits dans un milieu non-contaminé.

Les colonies de myriophylles à épi sont très denses et vont jusqu'à prendre la place d'autres espèces. Cette trop forte densité éloigne les poissons et peut même participer à l'eutrophisation des lacs en empêchant le mouvement de l'eau et en permettant ainsi l'accumulation de nutriments à un même endroit. Chaque feuille du myriophylle porte de 12 à 24 paires de folioles. L'extrémité tronquée des feuilles forme une ligne droite et celles-ci sont flasques quand les tiges sont hors de l'eau, semblables à des plumeaux mouillés.

UN PROBLÈME QUI PERSISTE

En octobre 2017, Ottawa injectait la somme de 100 000\$ dans la lutte contre le myriophylle à épi en subventionnant au Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, via le programme ÉcoAction pour l'environnement, une campagne contre cette plante nuisible. Des panneaux d'informations aux accès publics, un guide pratique en français et traduit en anglais d'informations, de recommandations et de prévention ainsi qu'une campagne de sensibilisation et d'information auprès des associations de riverains sont quelques-unes des mesures qui ont été prises par l'organisme depuis. S'ajoutent à cela la formation de patrouilleurs bénévoles dont le mandat est de détecter les plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) sur une centaine de lacs et de signaler la présence de nouvelles plantes nuisibles ou de colonies de myriophylles à épi déjà bien installées.

«Il y a aussi la sensibilisation auprès des commerçants, vendeurs de bateaux, pêcheurs et compagnies de remorques de bateaux sur les méthodes à adopter pour stopper ou freiner la prolifération afin qu'ils puissent en informer leurs clients», souligne Anne Léger, directrice générale du CRE des Laurentides. Malgré tout, le problème reste d'actualité et les différents organismes impliqués dans cette lutte doivent redoubler d'ardeur.

Le plus grand danger, selon Mme Léger, c'est l'ignorance. «Il ne suffit pas que de nettoyer son bateau pour enrayer le problème», souligne-t-elle, ça va plus loin que ça». Alors que l'on serait porté à croire que le problème vient en grande partie des embarcations de plaisances comme les bateaux, ce seraient en fait les hydravions qui constitueraient une réelle menace pour notre région.

«Le problème vient plus des hydravions qui se posent d'un lac à l'autre après s'être arrêtés sur la rivière des Outaouais où l'on retrouve le myriophylle à épi», explique la directrice. Les fragments se colleraient entre les flotteurs puis seraient transportés jusque dans nos plans d'eau.

PISTES DE SOLUTIONS

Selon une étude faite par le CRE Laurentides, le myriophylle à épi n'aurait pas la même possibilité de répartition partout. Celui-ci aurait plus de difficulté à se répandre dans un lac peu salé où l'eau est plus foncée et laisse moins passer la lumière. Plus la conductibilité de l'eau est faible, plus la plante l'est aussi. Ainsi, un lac fortement concentré en roches sédimentaires comme le Lac-des-îles, ou un lac en bordure d'une route pouvant être touché par l'épandage de sel comme le Lac-à-la-Truite de Sainte-Agathe-des-Monts, sont tous deux des habitats de prédilection pour cette espèce végétale. «Au départ, ça devait être une petite étude, mais, finalement, c'est peut-être la clé du problème», mentionne Mme Léger.

Selon Janie Larivière, directrice générale du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI), il n'existe pas encore de méthode d'éradication totale du myriophylle à épi, mais il existe des méthodes de contrôle qui peuvent être très dispendieuses, d'où la nécessité d'une subvention comme celle accordée par le gouvernement du Québec.

«L'installation de jutes au fond des lacs, par exemple, semble étouffer les herbiers, mais cette méthode est coûteuse et peu faire face à des obstacles réglementaires». Il est important de mentionner que les méthodes à adopter pour traiter le problème sont différentes pour chaque plan d'eau. La directrice du CRE des Laurentides souligne que certains endroits sont à prioriser selon différents critères. «Un lac peu profond est plus à risque alors que pour d'autres lacs, la présence du myriophylle n'est pas dramatique».

À noter que cette plante est nuisible pour les espèces vivant dans les plans d'eau touchés et peut rendre difficile les activités touristiques de plaisance, la pêche et avoir un impact négatif sur l'économie d'une municipalité de villégiature, mais n'est pas toxique pour l'Homme.

LES LACS TOUCHÉS ICI

À ce jour, le myriophylle à épi est répertorié dans environ huit plans d'eau sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle: le Grand-lac-du-Cerf (Lac-du-Cerf), les lacs Bonnécal, des Cèdres, Forgeron et O'Neil (Notre-Dame-du-Laus), le Lac des Écorces (Lac-des-Écorces), le Lac des Îles (Mont-Laurier & Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles), ainsi que le Lac Saint-Paul (Lac-Saint-Paul).